

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2026-0278
	Séance du Conseil : 12 OCTOBRE 2026
IRS SUD DE FRANCE : RAPPORT ANNUEL 2025	

L'an deux mille vingt-six, le lundi 12 octobre 2026 à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 06 octobre 2026, en salle Albères, au siège Communautaire situé 3 impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Grégory MARTY, Président.

Étaient présents :

Julie SANZ, Marc HUGONNET, Philippe KERAUFFRET, Mathieu MARTEL, Didier LAFOND, Patrice AYBAR, Michelle MARCHAL, Christian RAMOS, Aurélie MAILLOLS, Rémi RULL, Anne MORLANS, Olivier CAPELL, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Laetitia PORTALES, Claude BARCIA, Roland CASTANIER, Gérard PUJOL, Martine NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Pierre ORTAL, Bruno GALAN, Françoise DARCHÉ, Sébastien GARRIGUE, Grégory MARTY, Dominique VILVET, Jean ASTIE, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Jean-Claude ROYO, Nathalie REGOND PLANAS, Béatrice DELAUNAY, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Véronique MONIER.

Étaient représentés :

Patricia NADAL donne pouvoir à Marc HUGONNET, Claudine JUSTAFRE donne pouvoir à Mathieu MARTEL, Sylviane CONCAS donne pouvoir à Philippe KERAUFFRET, Christian GRAU donne pouvoir à Marie ARIZA, Nicolas DOUMENC donne pouvoir à Laetitia PORTALES, Martine CASAS-JOURDA donne pouvoir à Claude BARCIA, Danielle FIGUERES donne pouvoir à Pierre ORTAL, Marie-Thérèse IMBARD donne pouvoir à Gilbert CRITELLI, Yves PORTEIX donne pouvoir à Béatrice DELAUNAY.

Étaient absents/excusés :

Olivier BATLLE, Steve FORTÉL, Charlotte EL FARROUJI, Catherine JEAN BRUNEL.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 46

Nombre de procurations : 9

Secrétaire de Séance :

Olivier CAPELL

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20261012-DL2026-0278-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Le syndicat mixte fermé Institut Régional de Sommellerie Sud de France a été créé par délibération du Conseil communautaire n°DL2026-0138 en date du 17 mai 2021.

Conformément aux articles L.5711-1, L.5212-15, et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Président du Syndicat Mixte IRS SUD DE FRANCE d'établir un rapport annuel recensant l'activité de la structure. Ce rapport doit être envoyé aux structures intercommunales à l'initiative de la création de l'IRS.

Aussi, ce rapport qui retrace l'activité du syndicat mixte a été transmis pour information aux élus communautaires.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à prendre acte du rapport annexé.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte IRS Sud de France ;

Dit qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au Président de syndicat mixte de l'IRS Sud de France.

Résultat du vote :

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 14/10/2026

Le Secrétaire de séance

Olivier CAPELL



Le Président de la Communauté de Communes

Grégory MARTY



**Délibération certifiée conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission :
en Sous-Préfecture le :
et de sa publication le :**

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.